



## ASSEMBLÉE DES GOUVERNEURS

RÉSOLUTION 2016-13-AG-R-99

***Attribution du titre de docteur honoris causa de l'Université du Québec, sous l'égide de l'Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR) – M. Hery Rajaonarimampianina***

*adoptée par l'Assemblée des gouverneurs de l'Université du Québec lors de la réunion 2016-13-AG tenue à l'Université le 9 novembre 2016.*

VU les articles 4 et 31 de la Loi sur l'Université du Québec;

VU l'article 2 de la Politique d'attribution du titre de docteur *honoris causa* de l'Université du Québec concernant le cheminement d'un dossier de candidature;

VU la candidature de M. Hery Rajaonarimampianina suggérée par le recteur de l'UQTR à la présidente de l'Université du Québec le 2 novembre 2016;

VU la résolution 2016-CA629-05.03-R6819 du conseil d'administration de l'UQTR, en date du 31 octobre 2016, à l'effet de recommander l'attribution du titre de docteur *honoris causa* de l'Université du Québec, sous l'égide de l'UQTR, à M. Hery Rajaonarimampianina, président de la République de Madagascar, économiste, professeur et diplômé de l'UQTR;

VU la recommandation de la présidente de l'Université du Québec;

Sur la proposition de M. Daniel McMahon,  
appuyée par Mme Nicole Rouillier,

## IL EST RÉSOLU :

D'attribuer le titre de docteur *honoris causa* de l'Université du Québec, sous l'égide de l'Université du Québec à Trois-Rivières, à M. Hery Rajaonarimampianina notamment pour :

- l'impact exceptionnel de ses réalisations et son parcours professionnel remarquable, entre autres à l'Institut national des sciences comptables et de l'administration d'entreprises (INSCAE) de Madagascar;
- la valeur exemplaire de son cheminement, qui s'exprime à la fois par le rejet de clivages et une stratégie de développement en faveur de la jeunesse et de la lutte contre la pauvreté;
- sa contribution remarquable au progrès de la société et ses qualités humaines et les valeurs qu'il incarne.

## ADOPTÉE

Le secrétaire général,

André G. Roy